Journal de Roubaix

Cinquante-quatrième année. — N° 7. ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue à Roubaix JEUDI 7 JANVIER 1909.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes { Trois mois..... 5 francs / Six mois..... 9 — / Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue — TELEPHONE 554 & 1070
TOURCOING : 5, rue Carnot — TELEPHONE 1240
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 ;
A Mouscron..... Chez M. Henri Leroux, rue de la Station ;
A Tourcoing..... Chez M. Verdière, 29, rue Bourdon Saint-Jacques
A Paris et à Bruxelles : Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques

A. BRIESTE
Choix le plus complet de CADEAUX DE FIANÇAILLES
JOYAUX pour CORBEILLE DE MARIAGE

Le Cataclysme d'Italie. -- Les Pilleurs de Trains aux Assises

Le père de famille et l'instituteur

LE JUGEMENT DE DIJON

En attendant que la Chambre, et le Sénat après elle, aient ratifié et peut-être aggravé, comme le propose la Commission de la Chambre, le projet de loi que le ministre de l'Instruction publique a déposé à l'effet de dépouiller les pères de famille du droit de surveiller l'éducation donnée à leurs enfants dans les écoles publiques auxquelles ils les ont confiés, soit par un choix raisonné, soit par nécessité là où n'existe pas l'enseignement libre, félicitons-nous qu'il y ait encore des juges en France pour faire respecter un droit dont l'exercice avait jusqu'ici paru comme le moyen naturel de favoriser l'accomplissement du devoir le plus sacré du père de famille.

La légalité et la légitimité de ce droit viennent d'être une fois de plus consacrées, et dans des conditions d'autorité toutes particulières, par le jugement que la Cour d'appel de Dijon a rendu, dans sa première Chambre, présidée par son premier président, M. Cunisset-Carnot.

Voyons les faits juridiques :

En 1907, un père de famille de Viéville (Côte-d'Or), M. Girodet, intentait, devant le Tribunal civil de Dijon un procès en dommages-intérêts à M. Morizot, instituteur de la commune, pour avoir tenu en pleine classe, devant son enfant et ses petits camarades, « des propos antipatriotiques et orduriers ». M. Girodet, en demandant à en faire la preuve, spécifiait que M. Morizot avait notamment « taxé de lâcheté les soldats français, approuvé les cruautés de l'envahisseur allemand, bafoué la religion catholique ». Le Tribunal de Dijon trouva expédient de déclarer qu'un procès de ce genre n'était pas de sa compétence. M. Girodet fit appel devant la Cour qui se prononça contre la jurisprudence dilatoire du tribunal et, se déclarant elle-même compétente, retint le procès. Alors, sur ordre de Paris, intervint le préfet qui porta l'affaire devant le Tribunal des conflits. Mais cette haute juridiction donna raison à la Cour et confirma pleinement sa doctrine en l'espèce. Le procès revint donc devant la Cour d'appel de Dijon pour être jugé au fond. Or, ce jugement déclare recevable et bien fondée la demande de M. Girodet et condamne l'instituteur à payer au père de famille 200 fr. de dommages-intérêts et à prendre à sa charge tous les dépens de l'instance.

Nous nous contenterons de citer cet attendu du jugement très fortement motivé : « Attendu que, de tous les éléments de la cause, *il résulte à l'évidence* que Morizot, par les propos tenus devant ses élèves, *a causé à ceux-ci un tort grave, dont les parents sont bien fondés à demander réparation*, en vertu de l'article 1382 du Code civil.... »

La seule excuse que la Cour ait trouvée à l'instituteur de Vieville, c'est qu'il est « d'une valeur professionnelle discutable ».

Comme on devait bien s'y attendre, l'arrêt de Dijon a soulevé parmi les « Pères Duchêne » de la presse combiste une frénétique fureur. C'est M. Henry Bérenger, entr'autres, écrivant dans l'*Action* :

« Dans la Côte-d'Or, les plus hauts chats-fourrés du ressort, sous la présidence de l'ineffable cynégète Cunisset-Carnot, donnent la chasse à l'instituteur Morizot et le condamnent à indemniser les fameuses *Associations de Pères de famille* qui ne sont autres que des organisations antirépublicaines, dirigées par ceux que Clémenceau (celui d'avant Bandol) dénomme lui-même *fonctionnaires de l'étranger*. »

M. Cunisset-Carnot a un sentiment du devoir assez droit, assez ferme pour mépriser toutes les injures dont l'assaillent aujourd'hui les néo-jacobins du combisme.

Quant aux « fameuses » Associations des Pères de famille, elles puiseront dans le concours que leur apporte la loi, dans l'assurance de leur droit implicitement reconnu par le Tribunal des conflits lui-même, toute la confiance dont elles doivent être soutenues dans la délicate mission qu'elles se sont donnée.

Sans doute, il y a parmi le corps enseignant nombre d'excellents maîtres très dévoués à leur devoir professionnel et en ayant la plus haute et la plus méritoire conception, mais il y a déjà trop de Morizot, trop de mauvais instituteurs, capables de traiter, devant les jeunes âmes confiées à leur prudence et à leur honnêteté morale, Dieu et la Patrie de « sales blagues » et Jeanne d'Arc de « cruche hystérique ». Or, l'Etat n'ayant pas assez d'énergie pour résister aux influences électorales qui maintiennent de pareils disciples des Hervé et des Thalamas comme des brebis galeuses parmi les maîtres de l'enseignement public, c'est aux pères de famille qu'il appartient de demander à la loi, à l'exemple de M. Girodet, justice du « tort grave » causé à leurs enfants.

Ce faisant, les Associations des Pères de famille peuvent être des collaboratrices et de bonnes conseillères pour les maîtres qui ont gardé le sentiment de leur devoir, la notion des convenances et celle de leur responsabilité.

GEORGES LAURENCE.

BULLETIN

6 janvier.

Une double asphyxie s'est produite à Cherbourg, à bord d'un torpilleur.

***

Les Etats-Unis, la Colombie et le Panama ont signé un traité reconnaissant l'indépendance de cette dernière république.

***

Le bruit court que M. Isvolsky, ministre russe des affaires étrangères, serait nommé ambassadeur à Berlin.

***

L'empereur Guillaume ne fera pas de croisière en Méditerranée en 1909.

LES PILLEURS DU TRAIN 16

devant la cour d'assises de Seine et Oise

(DEUXIÈME AUDIENCE)

Albinet nie toujours être Albinet « Je m'appelle Leray »

Versailles, 6 janvier. — L'audience est ouverte à midi et demi, et l'affluence est aussi considérable qu'hier.

MORIN, dit Charlot

Dès la reprise des débats, M. le président de Valles pose à Albinet l'éternelle question :

— Persistez-vous à déclarer que vous êtes Leray ?

Et Albinet de répondre, avec une assurance qui ne se dément pas :

— Oui, je suis bien Leray, et non Albinet.

LES TÉMOINS SONT AFFIRMATIFS

Albinet n'en persiste pas moins dans ses dénégations

Le président va essayer, à l'aide des témoignages, de confondre l'accusé récalcitrant.

L'huissier appelle à la bare M. Simon-Lavalette, juge d'instruction à Bourges, qui instruisit, en 1897, l'affaire de l'attentat contre ce même train 16 à Vierzon. M. Simon-Lavalette eut, à ce sujet, de longs entretiens avec Albinet, l'auteur de l'attentat, et l'accusation estime que son témoignage sera de nature à identifier Albinet-Leray.

M. Simon-Lavalette, dès qu'il se trouve en pré-

ROCHE

sence de Leray, déclare que l'accusé est bien le même homme qu'il interrogea pour l'affaire de Vierzon.

— C'est Albinet, dit-il, je le reconnais parfaitement.

Albinet proteste et répond :

— Vous vous trompez, je ne suis pas Albinet.

Après le juge d'instruction de Bourges, on entend son commis-greffier, M. Charmillon, que ses fonctions ont mis à même de retenir les traits d'Albinet.

M. Charmillon est aussi formel que le précédent témoin.

— C'est bien Albinet, dit-il.

— Vous faites erreur, réplique celui-ci.

Le troisième témoin est M. Labry, chef de gare à Figeac (Lot), pays d'origine d'Albinet, le vrai. M. Labry a été convoqué par télégramme du Parquet ; il n'avait pas été entendu à l'instruction et à l'audience son témoignage n'est reçu qu'à titre d'information. Il ne prête pas serment.

On le met en face de l'accusé.

M. Labry hésite.

— Voilà quinze ans, dit-il, que je n'ai vu Albinet. Vous devez comprendre que je suis hésitant sur la question qui m'est posée. Il me paraît imprudent de me prononcer.

Le président insiste pour obtenir une déclaration plus précise. M. Labry examine longuement l'accusé ; puis, se tournant vers la cour, il déclare :

— En mon âme et conscience, non, ce n'est pas Albinet.

Le témoin continue :

Albinet a travaillé sept ou huit ans, sous mes ordres. Le père d'Albinet, et le fils, qui fait bien son service, taient employés à la Compagnie.

UN INCIDENT

Un incident se produit, à propos de deux photographies d'Albinet, qui avaient été présentées au témoin par un rédacteur du « Matin », quelque temps après l'attentat d'Etampes. Celui-ci avait reconnu l'une d'elles.

L'avocat d'Albinet fait remarquer qu'il s'agit de photographies du service de l'anthropométrie, datant de 1897.

Interrogé une seconde fois par le président, le témoin, invité à répondre franchement, déclare :

— Je n'ai pas d'hésitation. Ce n'est pas Albinet qui est ici ; je ne le reconnais pas pour tel.

M. Charuel, aubergiste à Etampes, assure que le 20 novembre 1907, les trois accusés ont couché chez lui, sous des faux noms. Il les reconnaît très bien. Albinet était porteur d'une sacoche et c'est lui qui paya l'addition.

Après l'audition de ce témoin, l'audience est suspendue.

Elle est reprise à une heure 45.

A la reprise de l'audience, on entend M. Pelletier, expert en écritures, qui a constaté que les inscriptions faites sur les registres de l'aubergiste d'Etampes, sont bien de la main des inculpés.

M. Vallon, médecin de l'hôpital Sainte-Anne, fut chargé d'examiner Roche au point de vue mental. Ce dernier fut reconnu comme un similateur de la folie.

M. Roche, père, 67 ans, entendu, donne quelques renseignements sur son fils, et il déclare que, dans sa jeunesse, il eut souvent des convulsions et manifestait des symptômes de folie.

Il demande l'indulgence de la cour pour son fils.

On entend ensuite les employés du train attaqué.

INFORMATIONS

M. Dujardin-Beaumetz à Tunis

Tunis, 6 janvier. — M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, est arrivé hier à Tunis, à bord du paquebot *Général-Chanzy*. Il a été reçu au débarcadère par le résident général. Il a rendu ce matin visite au bey.

Le bey a remis le grand-cordon du Nicham-Iftikar à M. Dujardin-Beaumetz.

Les pièces grecques

Un fonctionnaire du ministère des finances a déclaré à un de nos confrères qu'il allait être procédé au retrait des pièces divisionnaires grecques, et cela pour faciliter à la Grèce la reprise de sa circulation métallique.

Le retrait s'effectuerait en avril. Un délai de trois mois serait donné au public pour le remboursement de ces pièces.

La fraude des vins

Remiremont, 6 janvier. — Un cafetier accusé d'avoir mouillé des vins dans la proportion de 14 %, a été condamné par le tribunal correctionnel, à 50 fr. d'amende et à 700 francs de dommages intérêts envers l'Etat.

La République de Panama indépendante

Washington, 6 janvier. — Les Etats-Unis, la Colombie et le Panama ont conclu un traité aux termes duquel la Colombie reconnaît l'indépendance de la République de Panama. Celle-ci consent à payer à la Colombie 2.500.000 dollars comme quote-part du Panama dans la dette publique colombienne.

Le traité définit la frontière entre le Panama et la Colombie.

Les puissances et la Chine

Berlin, 6 janvier. — Le ministre d'Allemagne à Pékin a été avisé de s'entendre avec les représentants des grandes puissances en vue d'une déclaration commune à adresser à la cour chinoise au sujet du renvoi du ministre réformateur Yuan-Chi-Kai, qui est considéré comme une manifestation contre la politique des réformes.

Le nouvel ambassadeur de Russie à Berlin serait M. Isvolski

Saint-Pétersbourg, 6 janvier. — Le bruit court que le 1/13 janvier le comte Ostentacken, ambassadeur de Russie à Berlin, prendrait sa retraite, et qu'il serait probablement remplacé par M. Isvolski.

Un moine grec assassiné

Salonique, 6 janvier. — Un moine grec du couvent du mont Athos a été assassiné sur le pont des Quarante-Martyrs, par des malfaiteurs inconnus.

L'empereur Guillaume ne fera pas de croisière en Méditerranée

Berlin, 6 janvier. — L'empereur Guillaume ne fera pas de croisière au printemps dans la Méditerranée. Le nombre des déplacements de l'empereur sera, d'ailleurs, très limité cette année, conformément aux résolutions d'économie prises par la cour de Berlin.

Les exécutions capitales en Russie

Saint-Pétersbourg, 6 janvier. — On annonce qu'il y a eu 12 condamnations, dont 10 à Lotz, et 17 condamnations à mort, dont 7 à Karkoff et 10 à Riga.

La reine mère de Portugal est gravement malade

Lisbonne, 6 janvier. — L'état de santé de la reine Dona-Maria Pia continue à être mauvais et s'est même aggravé.

Les Etats-Unis vont avoir des cuirassés de 26.000 tonnes

New-York, 6 janvier. — Le ministère de la marine a demandé au Congrès l'autorisation de mettre en chantier, cette année, un certain nombre de cuirassés d'un déplacement de 26.000 tonnes.

Marcellin Albert devant le juge de paix. — Les témoins se battent

Narbonne, 6 janvier. — M. Marcellin Albert avait cité, aujourd'hui, devant le juge de paix de Ginestas, M. Balmie, pour injures et diffamations. M. Balmie, de son côté, a formulé une demande reconventionnelle. De vifs incidents, suivis de coups, se sont produits entre témoins. Le juge de paix a renvoyé les deux affaires à huitaine pour les juger en même temps.

Le comte de Lutzow fait une chute de cheval

Rome, 6 janvier. — Le comte de Lutzow, ambassadeur d'Autriche, a fait une chute de cheval dans l'allée des cavaliers de la villa Borghèse.

Le docteur Montechiari a constaté une fracture de l'os nasal, ainsi que des lésions à la mâchoire. Cinq points de suture ont été pratiqués.

L'ambassade des Etats-Unis va avoir son hôtel

New-York, 6 janvier. — Etablissant un crédit, le Congrès, parmi d'autres mesures, a voté un crédit de deux millions de francs pour l'achat ou la construction, à Paris, d'une résidence destinée à abriter l'ambassade des Etats-Unis.

Comment va Castro? — Les nouvelles sont contradictoires

Berlin, 6 janvier. — Le « Lokal Anzeiger » se fait l'écho d'un bruit, selon lequel le président Castro serait, à la suite de son opération d'hier, en danger de mort.

La « Gazette de Voss » et le « Berliner Tageblatt » sont d'accord pour démentir ce bruit. L'état de Castro, disent-ils, est aussi satisfaisant qu'il peut l'être, après pareille opération.

Représentation à la Chine

Londres, 6 janvier. — Une note communiquée aux journaux dit : « Le Gouvernement britannique considère comme sérieuse la situation créée par la chute de Yuan-Ché-Kai et, étant donnés les dangers qu'elle présente pour les intérêts étrangers, le ministre d'Angleterre à Pékin communique avec son gouvernement au sujet des représentations à faire au gouvernement chinois.

Un emprunt brésilien

Le Brésil émettra prochainement à Paris un emprunt de 40 millions à 5 %.

La santé de Manuel II

Londres, 6 janvier. — On télégraphie de Lisbonne que le jeune roi Manuel est en ce moment dans un état de santé qui n'est pas sans inspirer quelque inquiétude à son entourage. Les médecins conseillant au roi un long séjour en Suisse, ne voulant pas autrement répondre de sa vie.

On dit que les poumons du jeune souverain sont sérieusement atteints.

LE DÉSASTRE DE SICILE ET DE CALABRE

Le sauvetage continue mais on arrive trop tard

DE TOUTES PARTS LES SOUSCRIPTIONS AFFLUENT

Malgré les ruines et les horreurs sans nom qu'elle a accumulées, l'impression produite par la catastrophe du 28 décembre commence à s'atténuer.

Bientôt chacun retournera à ses occupations et à ses affaires ; et seuls les survivants de l'affreux désastre, ceux qui ont laissé des êtres chers qu'ils ne reverront plus, ceux qui ont perdu toute leur fortune et aussi les blessés, les mutilés en conserveront toujours présent le douloureux et ineffable souvenir.

La proclamation de l'état de siège à Reggio et à Messine aura probablement pour résultat d'en éloigner tous les journalistes italiens et étrangers ; et les informations arrivant moins abondantes, leur intérêt ira diminuant.

L'élan de l'Italie

LES PRISONNIERS VEULENT PARTICIPER AUX SOUSCRIPTIONS

Rome, 6 janvier. — Parmi les mille traits émouvants où se manifeste l'élan de charité des différentes classes italiennes, je veux vous signaler celui-ci :

A Venise, les prisonniers ont demandé au directeur de la maison de réclusion de vouloir bien consacrer la moitié des sommes qui sont le produit du travail de chaque criminel, à la souscription en faveur des victimes du cataclysme.

D'autre part, les prisonniers de la maison de réclusion de Sulmona (Abruzzes) ont fait une quête entre eux, et ils ont envoyé sept cents francs pour les victimes.

UNE AMBULANCE FRANÇAISE A ROME

La colonie française de Rome multiplie ses efforts généreux.

Le recteur de Saint-Louis des Français, Mgr Guthlin, et l'abbé Raffray ont organisé avec une célérité étonnante une ambulance française à Rome dans la grande galerie de la maison nationale de Saint-Louis.

En deux jours, on a installé un calorifère, des conduites d'eau, une pharmacie et quinze lits.

Mme Barrère, ainsi que les dames de la colonie française, ont envoyé du linge et des vêtements.

Les Sœurs françaises de la Trinité-des-Monts ont installé également une ambulance de huit lits pour femmes. Les deux ambulances pensent recevoir des malades dans la soirée.

LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Rome, 6 janvier. — Ce matin, sont arrivés, venant de Paris, la comtesse Lunzi, cinq dames infirmières et quatre médecins. Ils ont été reçus à la gare par le président de la Croix-Rouge italienne. Les dames et les médecins sont descendus dans un hôtel où ils resteront jusqu'à demain matin. Ils repartiront pour Naples, afin de donner leurs soins aux blessés.

Par le même train sont arrivées, venant de Nice, quatre dames qui se sont rendues immédiatement à l'ambassade de France pour prendre des instructions sur la mission qu'elles devront accomplir en faveur des survivants de la catastrophe.

A REGGIO

INCROYABLE INCURIE. — VILLAGES ABANDONNÉS. — SANS VÊTEMENTS ET SANS PAIN!

Rome, 6 janvier. — Le journal « L'Italia » signale l'indignation régnant à Reggio ; tout le monde proteste contre l'action paralysante des bureaucrates.

Sept jours après la catastrophe on extrait encore des décombres des malheureux dont la vie ne tient plus à un fil. Le génie civil n'a pas les bras ni les outils nécessaires pour les excavations.

Le 3 janvier, sont arrivés des charpentiers, des médecins ; ils sont obligés d'attendre 24 heures à bord du paquebot ; l'autorité militaire ayant défendu de les débarquer. Deux carabiniers attendus avec impatience, pour donner la chasse aux pillards, restèrent 48 heures en rade.

Palmi, 6 janvier. — Sam Eufemia, manque de tout secours ; ce dernier pays situé dans la montagne est à quatre heures de la station, et la route est presque impraticable.

Gallina est dans la même situation ; toute la population est nue, et souffre de la famine. Là haut, l'hiver est rude, pas de pain, pas de vêtements, pas d'argent, pas d'abri ; la Croix-Rouge n'a ni brancardiers, ni médecins, ni médicaments.

A MESSINE

Palerme, 6 janvier. — Les secousses de tremblement de terre à Messine continuent. Hier, vers midi, deux secousses plus fortes ont provoqué une panique.

Le duc de Gênes continue à surveiller les travaux de sauvetage et le déblaiement des décombres, qui sont poussés avec toute la célérité possible.

Les trains provenant de Catane et de Messine ont amené de nouveaux réfugiés.

Rome, 6 janvier. — Le ministère de la marine a ordonné des dispositions pour rétablir des services de navigation dans le détroit de Messine. Les phares et les postes de signalement étant détruits, on aura recours temporairement à des moyens provisoires.

A L'OBSERVATOIRE DE MESSINE. — DÉCLARATIONS DU PROFESSEUR ODDONE

Rome, 6 janvier. — Un journaliste a interviewé le professeur de sismologie Oddone, qui vient de rentrer à Rome.

Ce professeur était parti pour Messine le 31 décembre afin d'étudier le grand phénomène tellurique.

M. Oddone est débarqué à Messine le 1er janvier au matin, il s'est rendu immédiatement à l'Observatoire de Messine situé sur une colline auprès de la ville.

L'édifice où est situé l'Observatoire avait été endommagé, mais le laboratoire sismique, situé dans un souterrain, était indemne.

Le microsismographe Vicentini avait enregistré le tremblement de terre jusqu'au moment de la catastrophe.

M. Oddone a emporté le diagramme tracé sur un papier enfumé.

Ce diagramme constitue une photographie du phénomène et il permettra de l'étudier dans toutes ses phases.

M. Oddone se basant sur le diagramme croit que le mouvement tellurique a commencé par un tremblement très léger, très épais, puis il a augmenté pendant dix secondes et a diminué pendant dix autres secondes.

Après ces mouvements, un calme s'est produit ; il a duré dix minutes. Il y a eu ensuite une seconde secousse qui a eu une intensité beaucoup plus grande ; cette fois, la secousse a été accompagnée de fortes détonations souterraines, cette secousse a été la cause de la catastrophe. Elle a été suivie par de nombreuses autres secousses que le diagramme a enregistrées à chaque minute et qui ont été en diminuant au fur et à mesure.

La fréquence de l'intensité du mouvement ondulatoire a été d'une ampleur extraordinaire. M. Oddone croit que les dégâts causés par le raz-de-marée ont été exagérés.

UN JOURNAL DE MESSINE AVAIT, LE JOUR DE NOËL, MENACÉ LE PEUPLE D'UN PROCHAIN TREMBLEMENT DE TERRE.

Rome, 6 janvier. — Le cardinal Merry del Val a reçu de Messine un exemplaire du journal *Telefono*, daté du jour de Noël, et dans lequel un violent article anathématisait toutes les classes de la société, prédisant leur destruction par un tremblement de terre.

Les rédacteurs du *Telefono*, qui ne pensaient pas si bien dire, ont péri dans le désastre.

Cet exemplaire prophétique a été placé, comme curiosité, dans les archives du Vatican.

LE ROI ET LE PAPE

Turin, 6 janvier. — On mande de Rome à la *Stampa* :

« Le roi Victor-Emmanuel, accompagné de son aide de camp, le général Brusati, a visité aujourd'hui l'hôpital de Santa-Sabina et a eu pour tous les blessés un mot de consolation.

» On confirme que le pape a l'intention de visiter l'hôpital de Santa-Marta. Il faudra abattre un mur afin que Pie X puisse entrer dans l'hôpital sans sortir du Vatican. Sa visite est certaine, mais non imminente.

» Le pape a manifesté l'intention de prendre à sa charge l'entretien et l'éducation de mille orphelins calabrais et siciliens jusqu'à leur majorité. »

L'OUVROIR DE LA REINE HÉLÈNE

Rome, 6 janvier. — La reine Hélène continue son œuvre de charité, qui a provoqué l'admiration du monde entier et la reconnaissance émue et impérissable de l'Italie.

La grande et splendide salle du Trône a été convertie en un atelier de couture pour les sinistrés. On s'est procuré à la hâte des machines à coudre, des ciseaux, de l'étoffe, de la toile, et on travaille fiévreusement pour préparer des chemises, du linge, des vêtements. La reine, habillée modestement, dirige le travail, en allant d'une ouvrière à l'autre pour donner des ordres et des conseils. Elle coupe, elle coud elle-même avec une activité, qui lui vaut l'admiration de ses ouvrières.

Les petites princesses Jolanda et Mafalda aident leur mère. Les ouvrières sont des dames de la Cour et des couturières de profession, recrutées dans tous les ateliers. La différence de condition n'empêche pas la cordialité : naturellement, dans le grand salon, pour commencer, il y eut un peu de froid, mais la reine avec son affectueuse amabilité sut faire fraterniser ses ouvrières. Le travail dans l'atelier royal va continuer plusieurs jours.

HOMMAGE A LA REINE

Turin, 6 janvier. — Sur l'initiative du journal *La Vita femminile* et sur la proposition d'une de ses collaboratrices, on fait circuler à Milan une pétition par laquelle les femmes milanaises demandent au ministre de l'intérieur que la reine Hélène soit décorée de la médaille d'or de sauvetage, pour les actes d'héroïsme accomplis et les preuves d'abnégation données à l'occasion de sa visite aux lieux sinistrés.

Cette pétition, en deux jours seulement, a déjà recueilli une centaine de signatures de dames de la haute société milanaise.

LA SANTÉ DE LA REINE D'ITALIE

Rome, 6 janvier. — La reine d'Italie souffre toujours d'une hémorragie à la suite du coup reçu pendant le sauvetage d'une folle, à Messine.

L'INERTIE DES MARINS ITALIENS

UNE DÉPÊCHE ROYALE SOUMISE A LA CENSURE

Rome, 6 janvier. — La « Gazetta del Popolo » assure que la première dépêche que le roi Victor-Emmanuel envoya à M. Giolitti, lors de son arrivée à Messine, contenait un jugement assez sévère au sujet du désarroi dans les services que le souverain avait constaté « de visu ».

Le texte de la dépêche royale fut, dit le journal monarchiste, soumis à la censure, comme celle d'un simple correspondant de journal, et le public ne connut pas les reproches royaux.

L'un des faits qui ont le plus ému l'opinion a été celui de l'attitude des marins italiens devant Messine, attitude dénoncée d'abord par le député républicain Colajanni, puis par des journalistes conservateurs et par M. Capece-Minutolo, un député très lié avec M. Tittoni.

Douze heures après la catastrophe, les navires italiens arrivaient devant Messine. Une foule désespérée, en haillons, nue, affamée, les attendait, mais pendant de longues heures, les malheureux ne purent obtenir aucun secours : marins et officiers les regardaient impassibles du bord de leurs navires, sans se laisser émouvoir ni par leurs cris, ni par l'agonie des blessés, battus par la pluie et par le vent. Il paraît que les commandants des navires n'avaient pour toute consigne que de maintenir l'ordre dans le port ! Lorsque les sur-